

Tarifs et quotas des déchetteries au 1^{er} Juillet 2025

Il sera fait application du taux de TVA en vigueur au jour de l'exécution du service, sauf dispositions réglementaires ou législatives contraires.



CATEGORIE DE DECHETS	Artisans, commerçants, entreprises, établissements publics (hors communes et bailleurs sociaux), associations déposant plus de 12 m ³ /an (1)		BAILLEURS SOCIAUX PUBLICS, COMMUNES		Particuliers, associations déposant moins de 12 m ³ / an (2)	
	TARIFICATION hors taxe, la TVA est appliquée en sus		TARIFICATION	QUOTA MAXIMUM	TARIFICATION	QUOTA MAXIMUM
	Unité	Tarif				
Végétaux						3 m ³ / jour
Déchets non valorisables						
Terre	m3	52,47 €	GRATUIT	3 m ³ / jour toutes catégories confondues	GRATUIT	5 m ³ par semaine toutes catégories confondues
Inertes						
Gravats						
Bois						
Plâtre (Chaunay uniquement)						
Déchets incinérables						
Cartons	GRATUIT	illimité		illimité		illimité
Ferraille	Non autorisé		GRATUIT	10 par semaine	GRATUIT	2 par semaine
Pneus propres et déjanté	Non autorisé			illimité		illimité
Mobiliers (bois, métal, plastiques...) (3)	Non autorisé - sauf carte Ecomaison			illimité		illimité
Objets de la maison				illimité		illimité
D3E (Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques)			GRATUIT	illimité	GRATUIT	illimité
Batteries de voiture, lampes, néons, piles et accumulateurs, huile minérale, huile végétale, radiographies	GRATUIT	illimité		illimité		illimité
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	lorsque le volume des contenants est inférieur ou égal à 5 litres : GRATUIT lorsque le volume des contenants est supérieur à 5 litres : 0,21€/litre de contenant (vide ou plein)		GRATUIT	25 l / jour	GRATUIT	75 l / semaine
Demande de nouvelle carte d'accès (4)(5)	GRATUIT		GRATUIT		GRATUIT	
Dépôt exceptionnel par an et par adresse					20 m ³ / an	

(1) Associations déposant plus de 12 m³/an tous flux confondus pour les catégories de déchets suivantes : déchets végétaux, encombrants, incinérables, non valorisables, terre, inertes, gravats et bois. Tarif applicable dès le 1^{er} m³.

(2) Associations déposant moins de 12 m³ / an tous flux confondus pour les catégories de déchets suivantes : déchets végétaux, encombrants, incinérables, non valorisables, terre, inertes, gravats et bois.

(3) Mobiliers (bois, métal, plastiques...) : suivre les consignes des agents de déchetteries et la signalétique : dépôts en fonction de la matière.

(4) Les cartes supplémentaires seront uniquement fournies en support dématérialisé. Seuls les particuliers pourront avoir une carte maximum par foyer sur support physique.

(5) Il ne sera plus fourni de carte physique pour les personnes morales.

Tarifs de réception des déchets végétaux à la plateforme de Lucé au 1er janvier 2025		
TRAITEMENT DES DECHETS VEGETAUX SUR LA PLATE-FORME DE LUCE		
TARIFICATION hors taxe, la TVA est appliquée en sus		
Accès aux communes, bailleurs sociaux et aux professionnels intervenant dans le domaine des espaces verts		
Gratuité pour les communes et les bailleurs sociaux		
Désignation du tarif / date d'effet	Unité	Tarif 2025
Réception et traitement	Tonne	50,14 €